Honoraires TTC

ARTEMIS TRANSACTION



ARTEMIS PREMIER

0-124 999 € | 125 - 400 k€ | 401 - 700 k€ | 701 - 1 000 k€ | > 1 000 k€

5 990 € | 4.9% | 3.9% | 2.9% | 2.9%

L'EFFICACITE AU MEILLEUR PRIX



ARTEMIS PRO+

0-124 999 € | 125 - 400 k€ | 401 - 700 k€ | 701 - 1 000 k€ | > 1 000 k€

4990 € 4% 3% 2% 1%

LA PERFORMANCE SANS L'EXCLUSIVITE

Avec le Mandat Pro+ vous avez la garantie du meilleur Prix du bien sur le Marché

ARTEMIS LOCATION

VISITES
CONSTITUTION DU DOSSIER
BAIL

8 euros par m²

ETAT DES LIEUX

3 euros par m²

CONFORMITE TOTALE LOI ALUR

LE PLUS ARTEMIS => HONORAIRES LOCATAIRES : PAYABLES EN 3 FOIS SANS FRAIS

ARTEMIS GESTION



ARTEMIS PREMIUM

4 % HT

Soit 4,8 % TTC *



ARTEMIS PLATINUM

5 % HT

Soit 6 % TTC *

Honoraires Gestion

ARTEMIS PREMIUM



4 % HT

Soit 4,8 % TTC *

ARTEMIS PLATINUM



5 % HT

Soit 6 % TTC *

** Transaction Locative loi ALUR

VISITES
CONSTITUTION DU DOSSIER
BAIL

8 euros par m²

ETAT DES LIEUX

3 euros par m²

Premium · Etablissement et envoi des avis d'échéances. · Perception des loyers et des provisions sur charges. Gestion du dépôt de garantie. · Etablissement et envoi des rappels des impayés. · Etablissement et envoi des quittances. · Etablissement et envoi de vos comptes de gérance mensuels. · Versement de vos revenus locatifs par virement bancaire. · Révision annuelle des loyers. · Régularisation annuelle des charges locatives. La vérification annuelle des attestations d'assurance et d'entretien. · Notification au Trésor Public, conformément à la loi, de chaque mouvement de locataire pour la taxe d'habitation. · Etablissement du décompte de fin de location. La mise en publicité de vos biens. ** · Les visites de vos biens. ** La sélection des candidatures. Le contrôle de solvabilité. · La rédaction du contrat de location et des annexes obligatoires (DPE, CREP, ERNT), état des sinistres indemnisés. ** La rédaction des états des lieux d'entrée et de sortie. ** · Enregistrement et paiement des appels de charges au syndic. · Enregistrement et paiement des factures aux fournisseurs (Eau, EDF, Travaux, ...). · Etablissement d'un projet de déclaration des revenus fonciers. · Le suivi des travaux d'entretien éventuels engagés avec votre accord préalable. · La gestion des impayés et des sinistres.

*Minimum de perception par Lot : 15 € par lot TTC